



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1109) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ ET
DEBUSSY A L'ASSOCIATION « ORCHESTRE
CONSUELO », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-317
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Orchestre Consuelo » représentée par Madame Ines DJIA en qualité de Trésorière, dont le siège est situé Route de Brannay, moulin de Paroy 89100 Nailly, d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, le 22 septembre de 8h00 à 16h00 et les 10 et 11 octobre 2025 de 8h00 à 17h30 ; dans la salle Debussy, le 22 septembre de 8h30 à 14h30 et les 10 et 11 octobre 2025 de 9h00 à 15h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Orchestre Consuelo » représentée par Madame Ines DJIA en qualité de Trésorière, dont le siège est situé Route de Brannay, moulin de Paroy 89100 Nailly, une convention de location de salles pour un montant de 633,09 € T.T.C. (six-cent trente-trois euros et neuf centimes) auxquels il faut ajouter 93,64 € T.T.TC.(quatre-vingt-treize euros et soixante-quatre centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire entraînés par la venue de l'utilisateur, afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, le 22 septembre de 8h00 à 16h00 et les 10 et 11 octobre 2025 de 8h00 à 17h30 ; dans la salle Debussy, le 22 septembre de 8h30 à 14h30 et les 10 et 11 octobre 2025 de 9h00 à 15h30.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250924-lmc1H13524H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/09/2025 Date de Publication : 24/09/2025
--